

AGENCE BABEL - CONDITIONS GENERALES

1. INSCRIPTION

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales de l'Agence Babel (« AB ») et le règlement de l'école et/ou de l'organisme de placement à l'étranger (« le partenaire »).

1. Inscription : remplir le formulaire et l'envoyer à l'agence. Il doit être signé (signature des parents pour les étudiants mineurs).

2. Acompte : votre inscription sera valable une fois l'acompte de CHF 600 reçu (non-remboursable en cas d'annulation). Si le programme choisi est complet, AB vous remboursera la totalité de votre acompte.

3. Coordonnées bancaires : AGENCE BABEL, UBS 1260 NYON
IBAN : CH630024024043004901F. Pour les paiements postaux : CCP 80-2-2

2. CONFIRMATION ET ETAPES DE L'ORGANISATION DU SEJOUR

Le contrat entre vous et AB est conclu par la confirmation écrite de l'agence. Les prix sont dans la monnaie du pays de séjour sauf indication contraire.

1. Confirmation : dans les 2 semaines après réception de votre inscription et de votre acompte, vous recevrez la confirmation officielle d'inscription au programme ainsi que la facture pour le premier paiement.

2. Échéances de paiement : AB vous enverra une facture pour le paiement de 30% du montant total du programme, sauf indication contraire (par exemple, en cas de demande de visa). Les 70% restants seront facturés 2 mois avant le départ. Si l'inscription est reçue moins de 10 semaines avant le départ, 100% des frais vous seront facturés.

3. Taux de change : AB vous enverra les factures en francs suisses avec un délai de paiement de 10 jours. AB applique le taux de change de l'UBS du jour de l'émission de la facture majoré de 2 à 3 centimes afin de compenser toute variation du taux de change. Ce montant est fixe et ne pourra être réévalué. En cas de différence du taux de change (avec majoration) de plus de 2 centimes entre la date de la facture et la date de réception du paiement, la différence est à la charge du client.

4. Vols / train: dès réception de la confirmation, vous pouvez réserver vos billets d'avion ou de train et communiquer votre horaire d'arrivée à l'agence. Veuillez vérifier les indications sur le jour et l'heure d'arrivée et de départ pour chaque programme. En cas de doute, contactez l'agence.

5. Logement : vous recevrez l'adresse de votre hébergement quelques semaines avant votre départ et une fois que l'agence a reçu la totalité des frais du programme.

6. Non-paiement : si le montant n'est pas reçu dans le délai mentionné sur la facture, votre réservation peut être annulée par AB, tout en appliquant les conditions d'annulation mentionnées au point 6.

7. Assurance : AB recommande de souscrire une assurance voyage qui couvre les frais médicaux d'urgence sur place, le rapatriement et les frais d'annulation.

8. Séjours dans la zone euros : vous avez la possibilité de payer ces programmes en CHF ou en EUR.

3. FRAIS D'AGENCE

Les frais suivants sont facturés par AB pour ses différents services :

1. Frais d'ouverture de dossier : CHF 200 (déduits de votre facture en cas d'inscription).

2. Frais d'agence : CHF 100 ou CHF 200 pour les moins de 18 ans ; programme au pair : CHF 150.

3. Demandes express : dès CHF 50 selon le degré d'urgence. Ce montant sera précisé sur le devis.

4. Demande de visa par AB : vous pouvez mandater l'agence pour la demande de visa. Les frais pour ce service varient selon le pays de destination et la nationalité du participant.

5. Frais supplémentaires : AB se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires si elle doit intervenir durant le séjour afin de régler un problème lié à une information qui n'a pas été mentionnée sur la fiche d'inscription ; ou pour toute intervention qui dépasserait le cadre habituel de ses prestations.

4. OUVERTURE D'UN DOSSIER

AB offre un service d'orientation et de conseils personnalisés pour les clients qui souhaitent un entretien-conseil sur les programmes proposés (à l'agence ou par téléphone) et pour les clients ayant besoin d'autres produits que ceux proposés sur notre site internet et qui nécessitent des recherches.

5. MODIFICATION DE RESERVATION

1. Modification par le client : chaque modification de réservation (dates, cours, logement, etc.) effectuée après l'inscription donne lieu à des frais allant de CHF 50 à CHF 250 selon le temps de travail nécessaire.

2. Modification par le partenaire : Si le partenaire modifie une de ses prestations (prix, cours, emploi du temps, hébergement, etc.), AB se trouve dans l'obligation de modifier celle-ci. Si le prix augmente de plus de 10%, vous avez le choix de reconsidérer votre inscription.

3. Modification causée par un imprévu : si un événement imprévu survient indépendamment de la volonté du partenaire (par exemple, événement naturel, pandémie ou cas de force majeure), AB ne peut être tenu responsable de l'annulation ou de la modification d'un programme par le partenaire. L'acompte d'AB est non-remboursable et les frais du partenaire seront remboursés selon leurs conditions générales et leur décision face à cet imprévu. AB se réserve le droit de garder des frais pour couvrir le travail effectué.

6. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

1. Avant le départ : toute annulation avant le départ doit être communiqué à l'agence le plus rapidement possible par courrier recommandé. L'acompte ainsi que les frais liés à la demande de visa sont non-remboursables. Pour le remboursement du montant du programme, les frais d'annulation suivants sont retenus : après l'envoi de l'inscription : 10% du montant total.

Jusqu'à 16 semaines avant la date d'arrivée : 20% du montant total.

Jusqu'à 12 semaines avant la date d'arrivée : 30% du montant total.

Jusqu'à 4 semaines avant la date d'arrivée : 50% du montant total.

Jusqu'à 1 semaine avant la date d'arrivée : 100% du montant total.

La date prise en compte pour le calcul du remboursement est le jour de réception du courrier recommandé. Dès qu'AB reçoit le remboursement du partenaire, il transfère sur votre compte le montant en devises converti en francs suisses au taux de change du jour.

2. Après le début du programme : pas de remboursement une fois que le programme a commencé, également dans les cas d'exclusion du programme pour cause de mauvais comportement, irrespect de la loi ou des réglementations de visa.

7. GARANTIE DU MEILLEUR PRIX

Si vous trouvez un prix plus bas pour les mêmes prestations et aux mêmes dates, proposé par une autre agence suisse (à l'exclusion d'offres spéciales ou de devis personnalisés), AB s'engage à s'aligner sur le prix le plus bas.

8. ETUDIANTS MINEURS

AB fournit aux parents une lettre type pour les mineurs qui voyagent sans accompagnant adulte. Selon le pays de séjour, les signatures des parents doivent être attestées par un notaire.

9. RESPONSABILITÉ

AB décline toute responsabilité pour toutes les prestations fournies par les partenaires.

10. RÉCLAMATION

Toute réclamation doit parvenir par écrit à l'agence jusqu'à 30 jours après la date de fin du programme.

11. GARANTIE

Dès réception du montant total de votre séjour, AB s'engage en toutes circonstances à verser le montant dû au partenaire.

12. FOR JURIDIQUE

Seules les dispositions de droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et AB. Le for juridique est à Nyon (Vaud).

13. ORGANISATION

Agence Babel est une entreprise individuelle inscrite au registre du commerce.